Revital-Ox® Resert™

High Level Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 05/23/2016 Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Revital-Ox® Resert™ High Level Disinfectant

Code du produit : 4445

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : Désinfectant de haut niveau pour endoscopes

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

STERIS Corporation
P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, États-Unis
Numéro de téléphone pour information: 1-800-444-9009 (Service clients-Produits scientifiques)
US téléphone d'urgence n ° 1-314-535-1395 (STERIS); 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur:

STERIS Limited
Chancery House, 190 Waterside Road, Hamilton Industrial Park,
Leicester, LE5 1QZ, Royaume-Uni
Produit / Information technique N ° de téléphone: +44 (0) 116 276 8636
Email: asksteris_msds@steris.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 1895 622 639

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36/38

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
2-Furancarboxylic acid	(n° CAS) 88-14-2 (Numéro CE) 201-803-0	2 - 3	Xi; R36/37/38
Peroxyde d'hydrogène	(n° CAS) 7722-84-1 (Numéro CE) 231-765-0 (Numéro index) 008-003-00-9	1 - 3	Xn; R20/22 C; R35 R5 O; R8

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-Furancarboxylic acid	(n° CAS) 88-14-2 (Numéro CE) 201-803-0	2 - 3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Peroxyde d'hydrogène	(n° CAS) 7722-84-1 (Numéro CE) 231-765-0 (Numéro index) 008-003-00-9	1 - 3	Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412

Textes des phrases R et H: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Immédiatement débusquer la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation se développe.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

Symptômes/lésions après contact oculaire : En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: Peut provoquer une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau en aspersion. Mousse, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Contient du peroxyde d'hydrogène, ne brûle pas mais décomposition générer de l'oxygène qui augmente les limites d'explosion, améliore la vitesse de combustion et peut engager le feu des matériaux de combustion. Les matériaux combustibles exposées à peroxyde d'hydrogène doivent être immédiatement immergées dans ou rincées avec de grandes quantités d'eau afin de s'assurer que tout le peroxyde d'hydrogène est éliminé. Peroxyde d'hydrogène résiduel qui est laissé sécher (lors de l'évaporation du peroxyde d'hydrogène peut se concentrer) sur des matériaux organiques tels que le papier, les tissus, le coton, le cuir, le bois ou d'autres matériaux combustibles peuvent amener le matériau à s'enflammer et de provoquer un incendie.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Equipements de protection des pompiers : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Le contact avec des substances métalliques peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Le produit déversé peut présenter un risque de glissement. Assurer une ventilation d'air appropriée. Travailler dans un lieu bien ventilé.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit peut être envoyé à un égout sanitaire et abondamment avec de l'eau, si, conformément à la réglementation locale, provinciale et nationale. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Contenir et / ou absorber le déversement avec un matériau inerte (sable, vermiculite ou autre matériau approprié), puis placez dans un récipient approprié. Ne pas absorber avec du papier, des chiffons ou d'autres matériaux combustibles. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Eliminer le résidu par lavage à grande eau. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit destiné uniquement à un usage industriel. Lire l'étiquette avant utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pour plus d'informations, se reporter à la Section 8: Contrôle de l'exposition-protection individuelle.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau. Prévoir une ventilation d'évacuation ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de brouillards et / ou de vapeurs sous les valeurs limites d'exposition recommandées.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

Matières incompatibles : Agents réducteurs. Fer. métaux lourds. Alliages de cuivre. Produits caustiques. Matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)		
France	VME (mg/m³)	1.5 mg/m³
France	VME (ppm)	1 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	1.4 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	1 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	2.8 mg/m³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	2 ppm
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	1 ppm
USA - IDLH	US IDLH (ppm)	75 ppm
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m³)	1.4 mg/m³
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1.4 mg/m³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une aération suffisante.

Equipement de protection individuelle	:	Des gants résistants chimiquement aux matériaux dans ce produit doivent être portés. Des exemples de matériau de gant barrière préférés comprennent: le caoutchouc butyle, le polyéthylène chloré, le caoutchouc naturel (latex), néoprène, caoutchouc nitrile / butadiène, le polyéthylène, l'alcool éthylvinylique laminé, le chlorure de polyvinyle ou en Viton. Équipement de protection individuelle devrait être choisi en fonction des conditions dans lesquelles ce produit est manipulé ou utilisé. Vêtements de protection. Gants. Lunettes de protection.

Protection des mains	:	Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Protection oculaire	:	Porter des lunettes chimiques ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	:	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Autres informations	:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Clair
Couleur	:	Incolore à paille claire
Odeur	:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	2.2 - 2.6 Approximativement
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	> 160 ° F (ASTM D 92 - 05a (Cleveland en vase clos)
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	1.022 g/ml Gravité Spécifique
Solubilité	:	Eau: Complètement soluble
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire disponible.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs. Fer. Métaux lourds. Cuivre et ses alliages. Produits caustiques. Matières combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère: Fumée. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : DL50> 5000 kg / mg
Basé sur la formule d'additivité, les critères de classification ne sont pas remplies.

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
DL50 orale rat	801 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	2 g/m³ (Temps d'exposition: 4h)
ATE CLP (voie orale)	801.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie cutanée)	2000.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (gaz)	4500.000 ppmv/4h
ATE CLP (vapeurs)	2.000 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	2.000 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Légèrement irritant pour la peau
pH: 2.2 - 2.6 Approximativement

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Légèrement irritant pour les yeux
pH: 2.2 - 2.6 Approximativement

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis..

Cancérogénicité : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique : CL50> 750 mg / l

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
CL50 poisson 1	16.4 mg/l (Temps d'exposition: 96h - Espèce: Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	18 - 32 mg/l (Temps d'exposition: 48h - Espèce: Daphnia magna [statique])
CL50 poissons 2	18 - 56 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Lepomis macrochirus [statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

Revital-Ox® Resert™ High Level Disinfectant	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Revital-Ox® Resert™ High Level Disinfectant	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
BCF poissons 1	(pas de bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information supplémentaire disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	:	Le produit peut être envoyé à un égout sanitaire et abondamment avec de l'eau, si, conformément à la réglementation locale, provinciale et nationale. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.
Ecologie - déchets	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport	:	OACI / IATA: Les récipients sont évacués; par conséquent, ce produit ne peut être expédié par avion.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Aucune information supplémentaire disponible.

14.6.2. Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible.

14.6.3. Transport aérien

OACI/IATA	:	Les récipients sont évacués; par conséquent, ce produit ne peut être expédié par avion.

14.6.4. Transport par voie fluviale

Aucune information supplémentaire disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH.

15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision	:	05/23/2016
Sources des données	:	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations	:	Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Catégorie 4 - Toxicité aiguë (orale)
Aquatic Chronic 3	Catégorie 3 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique
Eye Dam. 1	Catégorie 1 - Lésions oculaires graves/Irritation
Eye Irrit. 2	Catégorie 2 - Lésions oculaires graves/Irritation
Ox. Liq. 1	Liquides comburants, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R35	Provoque de graves brûlures
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R5	Danger d'explosion sous l'action de la chaleur
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles
C	Corrosif
O	Comburant
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Les informations sur cette feuille n'est pas une spécification et ne garantit pas les propriétés spécifiques. L'information est destiné à fournir des connaissances générales sur la santé et la sécurité sur la base de notre connaissance de la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit. Elle n'est pas applicable aux utilisations inhabituelles ou non-standard du produit ou lorsque instruction ou recommandations ne sont pas suivies